



LA CIRCULATION DES BIENS ET SERVICES DANS L'UE : COMMENT FACTURER LA TVA ?

Bayonne le 9 décembre 2014

Bordeaux le 10 décembre 2014

Quelles sont les règles particulières d'application de la TVA lors de vos échanges commerciaux dans l'Union européenne ?

- *Comment facturer ma TVA ?*
- *Qu'est-ce qu'un numéro de TVA intracommunautaire ?*
- *Dans quel cas est-il nécessaire de désigner un représentant fiscal ?*
- *Le remboursement de la TVA : mode d'emploi*
- *La vente de biens et la prestation de services : quelle différence ?*
- *Etc*

Autant de sujets qui seront abordés par Maître RAGER du Cabinet Custax & Legal et Theresa RYBERG, CCI International Aquitaine, Enterprise Europe Network Sud-Ouest France, qui répondront à toutes vos questions lors des réunions d'information qui auront lieu les :

Mardi 9 décembre 2014 de 8h45 à 12h30 à Bayonne

CCI de Bayonne Pays Basque – 50 Allées Marines à Bayonne

Mercredi 10 décembre 2014 de 8h45 à 12h30 à Bordeaux

CCI Aquitaine – 185 cours du Médoc à Bordeaux

Participation : 25 € par personne.

Pour toute information, contactez Maryse FONDEVILLE au 05 24 57 14 12.

En collaboration avec :



Euskal Herri





LA CIRCULATION DES BIENS ET SERVICES DANS L'UE : COMMENT FACTURER LA TVA ?

Bayonne le 9 décembre 2014

Bordeaux le 10 décembre 2014

BULLETIN D'INSCRIPTION

Participation : 25 € par personne

Inscrivez-vous **avant le 4 décembre 2014** en retournant ce bulletin, accompagné de votre règlement, à l'attention de

Maryse FONDEVILLE : mfondeville@aqui-cci-international.com - 05 24 57 14 12

- Participera le 9 décembre 2014 à Bayonne de 8h45 à 12h30**
- Participera le 10 décembre 2014 à Bordeaux de 8h45 à 12h30**

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

NAF/APE : Siret :

Secteur d'activité :

Participant (s) :

.....

.....

Fonction :

Tél : e-mail :

Votre question :

.....

Je joins un chèque d'un montant de (25 € X nombre de participants)
à l'ordre de **CCI AQUITAINE**. Une facture justificative vous sera adressée.

Validation de(s) l'inscription(s) à réception du règlement.

Toute annulation non signalée 48h avant la manifestation sera facturée.

Adresser votre règlement à Maryse FONDEVILLE
CCI International, 2 place de la Bourse – 33076 Bordeaux Cedex

En collaboration avec :



Euskal Herri

